

Décision n° 2011-1079
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 22 septembre 2011
abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à
la Société Française du Radiotéléphone
(numéros courts)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la Société Française du Radiotéléphone (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 09-1153 en date du 5 mai 2009) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2009-0279 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 mars 2009 attribuant des ressources en numérotation à la Société Française du Radiotéléphone ;

Vu la demande de la Société Française du Radiotéléphone, en date du 29 août 2011, reçue le 8 septembre 2011, sollicitant la restitution de deux numéros de la forme 3BPQ ;

Après en avoir délibéré le 22 septembre 2011 ;

.../...

Décide :

Article 1 – La décision n° 2009-0279 en date du 26 mars 2009 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros courts 3012 et 3644 à la Société Française du Radiotéléphone (Siren : 403 106 537) à sa demande.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la Société Française du Radiotéléphone.

Fait à Paris, le 22 septembre 2011

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI